

Si les coupables ne sont pas punis, la victime est pénalisée. 12

Soumis par Stéphane
15-03-2010

Il est assez étrange de constater que, juste après guerre, on accusait beaucoup l'Église catholique d'avoir, au cours des siècles, glorifié la dolorisation muette des victimes et ce en dépit des tensions entre l'institution du côté du pouvoir et les plus humbles de ses ouailles. Rien n'était plus saint que de se taire quand on vous frappait la joue droite. Dans ses prêches, elle était — l'a-t-on assez dit ! — du côté des vaincus, des esclaves et des pécheurs. Cette critique n'est plus de mise, l'Église, comme toujours, s'est rangée du côté du plus fort et hurle aujourd'hui avec les loups. Ce qui est nouveau, c'est que les groupes de pression à ses ordres ont clairement opté pour la plus grande sévérité en matière de droit pénal. Sa hiérarchie lâche ostensiblement ceux qu'elle considère comme ses brebis galeuses ; en témoigne le lynchage médiatique de l'abbé Pierre en 1996 ou encore l'abandon du prêtre accusé de pédophilie dans l'affaire d'Outreau qui a dû être innocenté que « par miracle » ; l'Église d'aujourd'hui attend de ses fidèles qu'ils se rangent derrière les procureurs. Au pire, ils condamnent ; au mieux, ils se lavent les mains.